

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

*DELIBERATION N°2024-17 DU COMITE SYNDICAL*

**Avenant n° 38 au contrat de DSP – MODALITES DE FIN DE CONTRAT**

Le comité syndical, légalement convoqué le 21 Mars 2024 s'est réuni en séance plénière le Mardi 02 Avril 2024 à 15H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

M. Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 21/03/2024 et prévue le 20/03/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/03/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,  
Sylvie THOMAS,  
Guy HOURCABIE  
Antoine-Audoin MAGGIAR,  
Yves RIBET,  
Jean-Luc VIEREN,

Jean-Luc GAUTHIER (CCACN),  
Jean-Luc GAUTHIER (Moulins  
Communauté),  
Pascale GROSJEAN,  
Thierry GUYOT,  
Gilbert LIENHARD,

Pouvoirs :

David Verron à Yves Ribet  
Patrice Joly à Fabien Bazin  
Martine Gaudin à Sylvie Thomas  
Justine Guyot à Thierry Guyot

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

--:--:--:--:--:--:--:--:--



## Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités (CGCT) ;
- ✚ VU la délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 qui désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit ;
- ✚ VU le contrat de concession et plus particulièrement l'article 50 concernant les biens de retour et le programme d'entretien et de renouvellement des ouvrages, installations et appareils de la concession.
- ✚ VU le rapport n°5.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ **De prendre** acte des modifications présentées ci-dessus ;
- ✚ **De valider** le projet d'avenant n° 38 joint à cette délibération et de l'annexe 2 intitulée « Modèle de procès-verbal de validation des livrables » ;
- ✚ **D'autoriser** Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nièvre Numérique à signer l'avenant n° 38 au contrat de concession ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant et nécessaires à son exécution.

ADOpte :

Nombre de voix pour : 15

dont 4 pouvoirs

Nombre de voix contre :

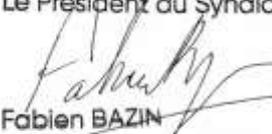
Nombre d'abstention :

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL

Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

  
Fabien BAZIN 